



Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf janvier, à 21 heures,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO et Fabien MICHEL.

Excusé :

Absent : Siegfried JAEGER

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de Suffrages exprimés : 14

ADHESION AU SERVICE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DU VAR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n° 2015-055 du 9 novembre 2015, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Var a créé un service assistance retraites destiné à remplir à la place des collectivités certains actes de gestion liés à la retraite et à assurer le contrôle d'autres actes.

Il précise que les collectivités territoriales ont à leur charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et que le Centre de Gestion de la fonction publique du Var propose aux collectivités territoriales qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission de retraite qui leur incombent en tant qu'employeurs.

Pour les dossiers relatifs à la CNRACL, en adhérant à ce service la collectivité délègue son rôle d'employeur au Centre de Gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de Gestion du Var demande une participation financière dont les tarifs sont définis de la manière suivante :

Type de service	Tarif unitaire
Affiliation	10 €
Dossier de liquidation de pension (normale, carrières longues, invalidité, réversion)	100 €
Simulation de calcul sur demande de l'agent (avant l'âge légal de départ à la retraite)	80 €
Simulation de calcul (cohorte)	80 €
Dossier de demande d'avis préalable	80 €
Dossier de gestion des comptes individuels retraite (cohorte)	80 €

Monsieur le Maire rappelle également que la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) dans son catalogue de service dans le cadre du schéma de mutualisation a proposé à ses communes membres de bénéficier de ces mêmes services mais pour un coût financier plus élevé.

En conséquence Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service retraites du Centre de Gestion du Var et présente à cet effet une convention d'adhésion au service d'assistance retraite du Centre de Gestion du Var d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2016.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 24 et 25,

Vu les lois n° 2003-775 du 21 août 2003 et 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL),

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la fonction publique du Var n° 2015-55 du 9 novembre 2015,

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service d'assistance retraite du Centre de Gestion du Var,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer ladite convention ainsi que toutes pièces et avenants y afférents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

